

RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE

**AFI ESCA IARD
2024**

**APPROUVE EN CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 26/03/2025**

Entreprise régie par le code des assurances

Société Anonyme au capital de 5 000 010 €, titulaire des agréments 01, 02, 14 et 16

Siège social : 2, quai Kléber - 67000 STRASBOURG – R.C.S. Lille 380 138 644

SOMMAIRE

SYNTHESE	3
A. Activité et résultats.....	5
A.1. Activité.....	5
A.2. Résultats de souscription.....	5
A.3. Résultats des investissements	7
A.4. Résultats des autres activités.....	7
A.5. Autres informations	7
B. Système de gouvernance.....	8
B.1. Informations générales.....	8
B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité.....	11
B.3. Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité	12
B.4. Système de contrôle interne.....	15
B.5. Fonction d'audit interne	16
B.6. Fonction actuarielle, Fonction conformité et fonction gestion des risques.....	17
B.7. Sous-traitance	17
B.8. Autres informations	17
C. Profil de risque	18
C.1. Risque de souscription	18
C.2. Risque de marché.....	20
C.3. Risque de crédit	21
C.4. Risque de liquidité	21
C.5. Risque opérationnel.....	21
C.6. Autres risques importants	22
C.7. Techniques d'atténuation du risque	Erreur ! Signet non défini.
C.8. Autres informations	22
D. Valorisation à des fins de Solvabilité.....	23
D.1. Actifs	23
D.2. Provisions techniques	23
D.3. Autres passifs.....	25
D.4. Méthodes de valorisation alternatives.....	25
D.5. Autres informations	26
E. Gestion du capital	27
E.1. Fonds propres	27
E.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis.....	28
E.3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis	33
E.4. Différence entre la formule appliquée standard et tout modèle interne utilisé.....	33
E.5. Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis	33
E.6. Autres informations	33

SYNTHESE

Le présent rapport sur la solvabilité et la situation financière (en anglais Solvency and Financial Condition Report ou SFCR) concerne la société AFI ESCA IARD. Il est à destination du public et a pour objectif de lui garantir une bonne information selon les principes édictés par la Directive européenne 2009/138/CE dite « Solvabilité 2 » et ses règlements d'application. Le rapport est composé d'une synthèse, de cinq sections (activités et résultats, système de gouvernance, profil de risque, valorisation à des fins de solvabilité, gestion du capital) et en annexe d'états de reporting quantitatifs. Il concerne la période de référence du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024. Sa devise de référence est l'Euro (EUR) et les chiffres sont exprimés en milliers d'euros (K€) ou en millions d'euros (M€).

Il se fonde sur les résultats de l'évaluation en norme Solvabilité 2 au titre de l'exercice 2024, présentés le 18 mars 2025 au Comité d'Audit. Il a été validé par le Conseil d'Administration du 26 mars 2025. Il est par ailleurs communiqué à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

Nota : Dans la suite du rapport, AFI ESCA désigne la société d'assurance sur la vie.

Activité et résultats

AFI ESCA IARD propose des contrats d'assurance non-vie dont les garanties sont principalement rattachées aux contrats d'assurance emprunteur et prévoyance de sa société sœur AFI ESCA. Son appartenance au groupe AFI ESCA lui apporte solidité et stabilité.

Le chiffre d'affaires généré par l'activité française est très faible pour s'élever à **178 K€**.

Le chiffre d'affaires à **14 199 K€** de la succursale italienne est en forte croissance du fait du partenariat avec le courtier H2O. Les autres activités (CQS, Prévoyances diverses type Vivendo) sont assez mineures.

Système de gouvernance

AFI ESCA IARD n'a pas d'organigramme propre. Son exploitation est assurée par les équipes d'AFI ESCA. Elle n'a pas non plus de salariés. Son Conseil d'Administration et son Comité d'Audit sont distincts de celui d'AFI ESCA, mais ses autres organes de gouvernance sont communs.

Les instances de gouvernance d'AFI ESCA IARD sont formées du Conseil d'Administration qui détermine les orientations de la société et veille à sa mise en œuvre, de la Direction Générale et du Comité Exécutif qui associe le Directeur Général, le Directeur Général Délégué et huit hauts cadres dirigeants. Le Conseil d'Administration dispose d'un comité spécialisé, le Comité d'Audit, dont la principale mission est d'assister le Conseil dans sa responsabilité de suivre et de contrôler le dispositif de contrôle interne de la société en place, incluant le processus d'élaboration de l'information financière.

Le responsable de la fonction clé conformité est rattaché au Directeur Général ; ceux des trois fonctions clés actuariat, audit interne et gestion des risques, au Directeur Général Délégué. L'indépendance des fonctions clés est garantie par un droit d'accès des responsables des fonctions clés aux membres du Conseil d'Administration en cas de risque majeur ou de dysfonctionnement grave de nature à compromettre la responsabilité des Administrateurs ou la bonne conduite de l'entreprise.

Au titre de l'exercice 2024, aucun changement important n'est survenu dans le système de gouvernance ou le dispositif de gestion des risques de l'entité.

Profil de risque

Le profil de risque d'AFI ESCA IARD se caractérise par la prédominance des risques de marché, le capital de solvabilité requis des risques de marché représentant 50 % de l'exigence en capital. AFI ESCA IARD bénéficie néanmoins d'une diversification entre ses risques dont le bénéfice est estimé à 35 %.

En 2024, le **SCR** calculé selon la formule standard s'établit à **3 231 K€**, enregistrant une hausse significative de **34 %** par rapport aux **2 408 K€** de 2023. Cette augmentation résulte principalement de la progression du SCR Opérationnel, portée par l'intensification de la production liée au portefeuille H2O.

Toutefois, cette hausse du SCR n'a pas été compensée par une augmentation proportionnelle des **fonds propres** éligibles, qui progressent de **6 %** pour atteindre **5 449 K€**, contre **5 142 K€** l'année précédente. En conséquence, le ratio de couverture du SCR recule nettement, passant de **213 %** en 2023 à **169 %** en 2024 (-44 points).

De son côté, le **MCR**, fixé au seuil absolu de **4 000 K€**, affiche une amélioration de son taux de couverture, qui progresse de **129 %** à **136 %** (+7 points).

Valorisation à des fins de solvabilité

La valorisation des actifs et des passifs du bilan prudentiel d'AFI ESCA IARD est encadrée par une politique de valorisation et une politique de provisionnement validées par le Conseil d'Administration.

Les comptes statutaires d'AFI ESCA IARD sont réalisés selon les normes françaises. AFI ESCA IARD produit le bilan sous Solvabilité 2 conformément à l'article 75 de la Directive Solvabilité 2, c'est-à-dire principalement en valeur de marché.

Gestion du capital

La politique de gestion du capital d'AFI ESCA IARD a pour objectif notamment de respecter les exigences réglementaires de solvabilité, de couvrir au moins à 125 % le capital de solvabilité requis défini dans le cadre de l'évaluation ORSA et de structurer les fonds propres en recherchant le meilleur équilibre entre capital social, dette subordonnée et autres éléments de fonds propres, dans le respect des limites et des niveaux définis par la réglementation.

Au 31 décembre 2024, le montant des fonds propres éligibles au capital de solvabilité requis (SCR) s'établit à **5 449 K€**. Le montant des fonds propres éligibles au minimum de capital requis (MCR) s'élève également à **5 449 K€**.

A. Activité et résultats

A.1. Activité

Présentation d'AFI ESCA IARD

AFI ESCA IARD est une compagnie d'assurance constituée sous forme de Société Anonyme, au capital de 5 000 010 €, immatriculée au RCS de Lille sous le numéro 380 138 644 dont le siège social est situé 2, quai Kléber 67000 Strasbourg, représentée par Monsieur Elie TOLEDANO, agissant en qualité de Directeur Général.

Elle est titulaire des agréments 01, 02, 14 et 16.

Les deux dirigeants effectifs sont Messieurs Elie TOLEDANO, Directeur Général, et Gilles BERDAH, Directeur Général Délégué. Son Président est Monsieur Jean-Yves HERMENIER.

Autorité de contrôle chargée du contrôle financier de l'entreprise

AFI ESCA IARD est contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) sise 4 Place de Budapest, 75436 Paris Cedex 09.

AFI ESCA IARD appartient au groupe AFI ESCA. Le contrôle du groupe est assuré par le Commissariat aux Assurances sis, 7, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, GD de Luxembourg.

Auditeur externe de l'entreprise

Un commissaire aux comptes assure le contrôle des comptes : Forvis Mazars, 1 rue des Arquebusiers à Strasbourg (67000).

Suppléant : CBA, 61 rue Henri Régnault, Tour Exaltis à Courbevoie (92400).

A.2. Résultats de souscription

Brut de réassurance (K€)	France	Italie	Total
Primes émises	178	14 199	14 377
Charge des PPNA	8	-1 787	-1 779
PPNA N	-20	-6 816	-6 836
PPNA N-1	27	5 029	5 056
Charge des PSAP	20	-4 660	-4 640
PSAP N	-85	-6 107	-6 191
PSAP N-1	105	1 447	1 552
Charge des autres PT	43	79	122
Autres PT N	0	-383	-383
Autres PT N-1	43	462	504
Prestations	-58	-6 630	-6 689
Frais et commissions	-189	-4 642	-4 831
Autres produits	0	41	41
Produits financiers	267	222	489
Résultat technique	268	-3 180	-2 911

Réassurance (K€)	France	Italie	Total
Primes émises	-10	-10 803	-10 813
Charge des PPNA	0	1 362	1 362
PPNA N	0	3 359	3 359
PPNA N-1	0	-1 997	-1 997
Charge des PSAP	-22	4 032	4 010
PSAP N	26	4 889	4 914
PSAP N-1	-48	-856	-904
Charge des PT	-39	0	-39
Autres PT N	0	0	0
Autres PT N-1	-39	0	-39
Prestations	1	5 555	5 557
Frais et commissions	4	2 864	2 868
PB Réassurance	0	0	0
Autres produits	0	0	0
Produits financiers	0	0	0
Résultat technique	-65	3 010	2 944

Net de réassurance (K€)	France	Italie	Total
Primes émises	168	3 395	3 563
Charge des PPNA	8	-425	-418
PPNA N	-20	-3 457	-3 477
PPNA N-1	27	3 032	3 059
Charge des PSAP	-2	-628	-629
PSAP N	-59	-1 218	-1 277
PSAP N-1	57	590	648
Charge des PT	4	79	83
Autres PT N	0	-383	-383
Autres PT N-1	4	462	466
Prestations	-57	-1 075	-1 132
Frais et commissions	-185	-1 778	-1 963
Autres produits	0	41	41
Produits financiers	267	222	489
Résultat technique	203	-170	33

En complément, les ratios combinés par pays sont les suivants :

Ratio Combinés	France	Italie	Total
Brut de réassurance	99 %	128 %	127 %
Net de réassurance	136 %	115 %	116 %

Comme lors de l'exercice précédent, le ratio net de réassurance est plus favorable que le ratio brut sur le périmètre italien, en raison de la cession de résultats négatifs. À l'inverse, le périmètre français présente une situation opposée.

Le ratio combiné brut se dégrade sensiblement en raison d'une sinistralité plus élevée que prévu sur les garanties de frais de soins des contrats H2O. Cette dérive traduit une charge de sinistres supérieure aux anticipations, impactant directement la rentabilité brute de l'activité. Face à cette situation, nous avons adopté un provisionnement plus prudent que celui recommandé par notre réassureur, afin de renforcer nos réserves techniques et de mieux absorber une éventuelle volatilité des flux de sinistres.

Par ailleurs, les commissions d'apéritition reversées à la société vie demeurent élevées. Cette situation découle du maintien des modalités de calcul définies dans la convention actuelle, qui ne tiennent pas compte des nouveaux marchés développés par la société. Une révision de ces modalités pourrait être envisagée afin d'optimiser ces transferts et de limiter leur impact sur la rentabilité.

S'agissant de l'activité CQS, les provisions pour primes non acquises restent calculées selon la méthode du prorata temporis. Bien qu'en conformité avec les standards en vigueur, cette méthode pénalise nos comptes. Une modélisation plus fine, alignée sur l'exposition réelle au risque, permettrait de diminuer le montant des PPNA et d'augmenter d'autant le stock de primes acquises, améliorant ainsi mécaniquement le résultat technique.

A.3. Résultats des investissements

Produits et frais générés par les investissements

Les produits des placements nets des frais se sont traduits par un gain de **481 K€** ce qui correspond à un taux de rendement moyen de **4,94 %**.

Profits-Pertes comptabilisés directement en fonds propres

Les opérations d'arbitrage ou de vente sur des titres obligataires réalisées ont généré des plus-values de **32,4 K€**.

Investissement dans des titrisations

Néant.

A.4. Résultats des autres activités

AFI ESCA IARD n'exerce pas d'activité autre que les opérations d'assurance décrites dans ce rapport.

A.5. Autres informations

Néant.

B. Système de gouvernance

B.1. Informations générales

Le système de gouvernance se compose du Conseil d'Administration, du Comité d'Audit et des fonctions clés.

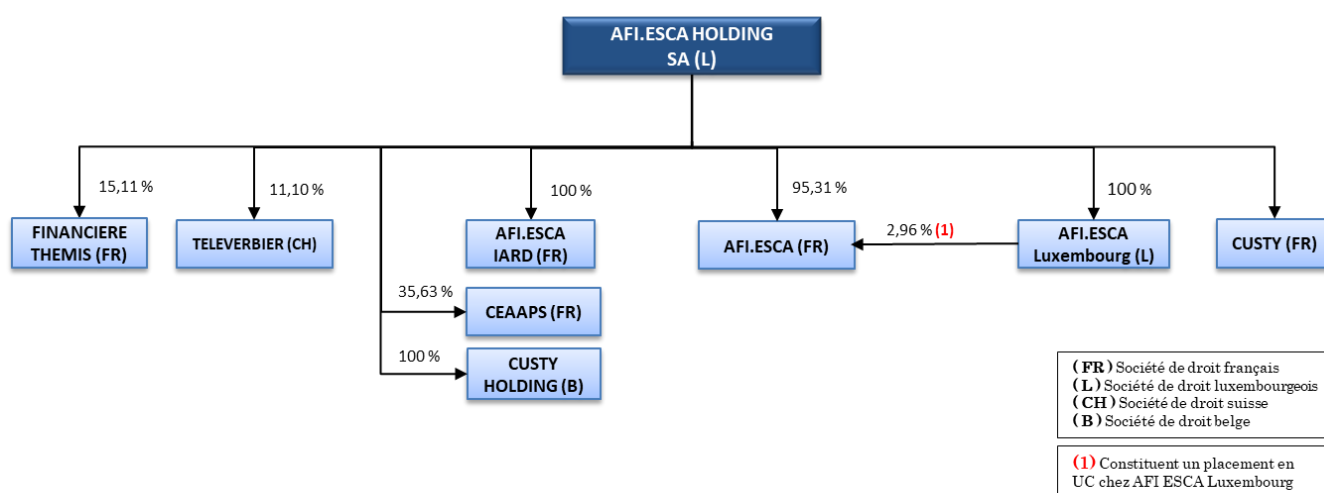
Détenteurs de participations qualifiées dans l'entreprise

L'unique actionnaire d'AFI ESCA IARD est AFI ESCA HOLDING SA, société de droit Luxembourgeois et holding d'assurance au sens de l'article 212 de la directive 2009/138/CE, représentée par Monsieur Christian BURRUS en qualité de Président du Conseil d'Administration.

Appartenance à un groupe

AFI ESCA IARD appartient au groupe AFI ESCA, dont la maison-mère est AFI.ESCA Holding S.A. (communément appelée AFI ESCA Holding), Société Anonyme au capital de 62 264 150 €, immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B175720 dont le siège social est situé 4 rue du Fort Wallis, L-2714 Luxembourg. Le Conseil d'Administration d'AFI ESCA HOLDING est composé de 5 Administrateurs : Monsieur Christian BURRUS en est le Président ; Monsieur Ludovic DULAUROY est délégué à la gestion journalière en qualité d'administrateur exécutif.

Par rapport à 2023, AFI ESCA a vendu à AFI ESCA Holding 50 % de sa participation dans Thémis, ce qui explique l'apparition de la participation à hauteur de 15,11 % d'AFI ESCA Holding dans Thémis. Cette opération a pris la forme d'un crédit vendeur approuvé par le Conseil d'Administration du 12 décembre 2024.



Conseil d'Administration

a) Composition

Le Conseil d'Administration est composé de six Administrateurs dont un Président. Il se réunit au minimum tous les trimestres.

Un Administrateur représente les intérêts de l'actionnariat familial.

Cinq Administrateurs indépendants (au niveau capitalistique), dont le Président, représentent la garantie de maîtrise de l'activité de la compagnie.

Les Administrateurs perçoivent en contrepartie de leur mandat des jetons de présence.

b) Fonctionnement

Le Conseil d'Administration détermine les orientations stratégiques de la compagnie et veille à leur mise en œuvre. Il se prononce sur tous sujets touchant à la stratégie et au fonctionnement de la compagnie, est régulièrement tenu informé de l'évolution de l'activité, arrête les comptes et valide le budget. Il approuve la politique en matière d'instruments financiers, la politique de réassurance et la distribution du résultat. Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Les Administrateurs disposent, préalablement aux séances du Conseil, de l'information leur permettant d'exercer leurs mandats dans des conditions appropriées. Ils sont de même avertis, en cas d'information importante et urgente, à tout moment de la vie de la compagnie et notamment entre les séances du Conseil d'Administration.

Parallèlement, chaque Administrateur peut demander à se faire communiquer tous les documents et informations dont il estime avoir besoin pour remplir son mandat.

Le Président préside les travaux du Conseil et veille au bon fonctionnement des organes sociaux de la compagnie.

Dans l'exercice de ses missions le Conseil d'Administration s'appuie sur les travaux du Comité d'Audit, du Comité de Direction, du Comité de Direction restreint et des fonctions clés.

Comité d'Audit

Le Comité d'Audit est une émanation du Conseil d'Administration.

a) Composition

Le Comité d'Audit est composé de quatre Administrateurs indépendants (au niveau capitalistique). Il se réunit au minimum tous les trimestres, en principe une semaine avant les réunions du Conseil d'Administration.

Le Directeur Général, le Directeur Général Délégué, le Président du Conseil d'Administration d'AFI ESCA HOLDING, le Directeur de la fonction Gestion des Risques Groupe et le Directeur de la Fonction Audit Interne Groupe sont des invités permanents.

b) Fonctionnement

Le rôle et les missions du Comité d'Audit sont décrits dans la Charte du Comité d'Audit. Elle précise notamment que le Comité d'Audit est chargé d'assister le Conseil d'Administration dans sa responsabilité de suivi des dispositifs de Contrôle Interne et d'élaboration de l'information financière.

Ainsi, dans le cadre de ses missions, le Comité d'Audit assure notamment :

- ✓ la surveillance du processus d'élaboration de l'information financière ;
- ✓ un suivi du contrôle légal des comptes annuels ;
- ✓ un suivi des risques et du contrôle interne ;
- ✓ un suivi des questions de déontologie au sein de l'organisation ;
- ✓ la revue des travaux de l'audit interne ;
- ✓ un examen des travaux des autres fonctions-clés et la réalisation des entretiens annuels de ces dernières.

Par ailleurs, le Comité d'Audit peut réaliser des missions ponctuelles, sur la demande du Conseil d'Administration.

La tenue du Comité d'Audit donne lieu à la rédaction d'un procès-verbal et d'un rapport qui est présenté systématiquement en début de chaque Conseil d'Administration par le Président du Comité d'Audit.

Comité de Direction

Le Comité de Direction d'AFI ESCA IARD est intégré à celui d'AFI ESCA.

Comité de Direction restreint

Le Comité de Direction restreint d'AFI ESCA IARD est intégré à celui d'AFI ESCA.

Politique de rémunération

a) Principe général

Néant. AFI ESCA IARD n'emploie aucun salarié.

b) Droits à rémunération des membres du Conseil d'Administration

Les membres du Conseil d'Administration perçoivent uniquement des jetons de présence.

Fonctions clés

La réglementation Solvabilité 2 définit quatre fonctions clés : gestion des risques, vérification de la conformité, audit interne et actuarielle. Tout comme les membres du Conseil d'Administration, chacune des personnes responsables de ces fonctions clés doit faire l'objet d'une notification auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) lors de sa nomination. L'ensemble des fonctions clés sont rattachées à la Direction Générale. L'indépendance des fonctions clés est garantie par un droit d'accès des responsables aux membres du Conseil d'Administration en cas de risque majeur ou de dysfonctionnement grave de nature à compromettre la responsabilité des Administrateurs ou la bonne conduite de la compagnie.

Les quatre fonctions clés sont les suivantes :

- La fonction de gestion des risques, assurée par le responsable Risques, assiste la Direction Générale et les autres fonctions dans la mise en œuvre du système de gestion des risques ; elle en assure le suivi et contrôle l'adéquation du profil de risque avec l'appétence aux risques définie par le Conseil d'Administration. Elle rend compte des expositions aux risques et éclaire le Conseil d'Administration sur les questions relatives à la gestion des risques.
- La fonction conformité, assurée par la responsable du service conformité, a pour mission générale de donner aux deux dirigeants effectifs et au Conseil d'Administration l'assurance raisonnable que les risques de non-conformité, réglementaires et de réputation sont dûment surveillés, contrôlés et atténués.
- La fonction audit interne a la charge d'évaluer l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne ainsi que les autres éléments du système de gouvernance. Le plan d'audit est examiné et approuvé par le Conseil d'Administration de la société préalablement à sa mise en œuvre.

- La fonction actuarielle a la responsabilité de coordonner le calcul des provisions techniques, de garantir le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisées pour leur détermination, et d'apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées. Elle est également en charge des calculs du capital réglementaire et la production des rapports réglementaires de solvabilité.

B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité

Compétence

Les dirigeants effectifs et les responsables des fonctions clés sont nommés par le Conseil d'Administration en considération de leurs compétences et de leur expérience, évaluées sur la base de leurs diplômes et qualifications professionnelles, de leurs connaissances et leur expérience pertinente dans le secteur de l'assurance ou dans d'autres secteurs financiers.

Les dirigeants effectifs sont désignés non seulement en fonction de leur compétence fondée sur l'expérience qu'ils ont acquise au cours de leur carrière mais également en fonction de qualités estimées nécessaires. Ils doivent ainsi disposer d'une expérience solide en matière d'assurance et de marchés financiers, de stratégie, de système de gouvernance et d'analyse des risques, d'analyse actuarielle et financière, ainsi que d'une maîtrise de la réglementation applicable aux organismes d'assurance.

Les responsables de fonctions clés ont été désignés compte-tenu de leurs diplômes, connaissances et expériences. Chaque fonction clé requiert des connaissances spécifiques :

- ✓ La fonction d'audit interne requiert des connaissances en matière de normes assurantielles ;
- ✓ La fonction de conformité requiert des connaissances en matière réglementaire ayant une relation directe avec les lignes métiers du groupe ;
- ✓ La fonction de gestion des risques requiert des connaissances en matière d'identification, d'évaluation qualitative et/ou quantitative des risques, de techniques d'atténuation ou de réduction des risques ;
- ✓ La fonction actuarielle requiert des connaissances en matière de techniques de calculs financiers et actuariels, de réassurance et en tarification.

Les responsables des fonctions clés ont la responsabilité de posséder ou d'acquérir les connaissances et le savoir-faire dans leur domaine. Ils peuvent ainsi demander à bénéficier de formations nécessaires pour leur permettre de continuer à accomplir correctement leurs missions.

Conditions d'honorabilité

AFI ESCA IARD applique les mêmes exigences d'honorabilité pour les Administrateurs, les dirigeants effectifs ou les responsables de fonction clé et vérifie que les conditions d'honorabilité de la personne concernée sont remplies au vu de l'absence de condamnation (condamnation pénale ou faillite). Les conditions d'honorabilité doivent être remplies du point de vue professionnel et personnel.

Un extrait de casier judiciaire est demandé préalablement à la nomination de chaque personne afin de vérifier que celui-ci remplit les conditions d'honorabilité requises, de même qu'une déclaration sur l'honneur d'absence de condamnation.

Une fois par an, il est demandé aux dirigeants effectifs, aux responsables des fonctions clés ainsi qu'aux Administrateurs, de signer une déclaration sur l'honneur d'absence de condamnation et de produire un nouvel extrait de casier judiciaire.

Respect de l'obligation d'entretien annuel

Les compétences et l'honorabilité des dirigeants effectifs et des responsables de fonction clé sont réexaminées chaque année dans le cadre du processus d'évaluation professionnelle.

Le Conseil d'Administration entend, directement et de sa propre initiative, chaque fois qu'il l'estime nécessaire et au moins une fois par an, les responsables des fonctions clés. Le Conseil a délégué au Comité d'Audit l'entretien annuel des fonctions-clés pour l'ensemble des entités assurance du groupe.

B.3. Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

La gestion des risques est un processus permettant d'identifier, de mesurer, de suivre, de gérer et de rendre compte des risques provenant de l'environnement externe comme ceux intrinsèques à la compagnie. L'objectif est de garantir la solvabilité, la continuité d'activité et le développement de la compagnie, dans des conditions satisfaisantes de risque et de rentabilité.

Stratégie

AFI ESCA IARD s'est doté d'un système de gestion des risques dont les principes sont validés par le Conseil d'Administration et répondent aux exigences de Solvabilité 2. Ces principes sont exposés dans la politique de gestion des risques, tant en termes de méthodes d'identification, d'évaluation et de gestion des risques qu'en termes organisationnels.

La stratégie de gestion des risques, définie en cohérence avec la stratégie de l'entreprise, repose sur le maintien d'un profil de risque équilibré, fondé notamment sur :

- un portefeuille d'activités composé de risques sur lesquels l'entité dispose de compétences et d'expériences solides ;
- des pratiques prudentes de souscription et de gestion du portefeuille, ainsi que de provisionnement ;
- une politique d'investissement veillant à diversifier les risques entre les classes d'actifs et à encadrer les principaux risques de concentration.

Les données clés du plan stratégique sont introduites dans le dispositif d'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA), établi sur un outil développé en interne.

Mise en œuvre de la gestion des risques

La fonction de gestion des risques se caractérise par un fort degré d'intégration. Son responsable participe aux instances décisionnelles en étant directement rattaché à la Direction Générale. Elle contribue ainsi à apporter une vision risque dans la procédure de décision. Elle dirige par ailleurs mensuellement le Comité des Risques assurant une communication régulière de ses travaux, analyses et constats au Comité de Direction.

Au niveau assurantiel, la fonction risques est impliquée dans toute nouvelle création de produit via le service actuariel qui s'assure des équilibres du produit et établit son profil de risques. La Direction Juridique et Conformité s'assure et valide que le nouveau produit est conforme aux législations, particulièrement en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

Au niveau financier, la fonction s'appuie sur le Comité Stratégie Finance qui reporte ses travaux de façon biannuelle en Comité des Risques : politique d'allocation des actifs, appétit au risque cible et fourchette de tolérance ainsi que les limites par catégorie d'actifs. Toute demande de dérogation fait l'objet d'une validation par le CSF.

Au niveau opérationnel, la démarche est fondée sur une approche par les processus. Elle conduit à déterminer les risques opérationnels susceptibles d'affecter les processus, à les identifier et à mettre en œuvre les éléments de contrôle et de maîtrise des risques correspondants. Le dispositif s'appuie sur le déploiement de contrôles permanents.

Particulièrement, les risques liés aux TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) sont principalement intégrés dans les risques opérationnels, mais tendent à être considérés pour AFI ESCA IARD, conformément à la réglementation DORA, comme une catégorie de risques à part entière en raison de leur impact spécifique et systémique sur la résilience opérationnelle des Compagnies.

A ce titre, les entités accordent une importance toute particulière à la sécurité des réseaux et des systèmes d'information.

La mise en œuvre du dispositif de gestion des risques s'appuie en outre sur :

- ✓ Le service Contrôle Interne en charge de l'animation du dispositif du contrôle interne, de la conformité opérationnelle et de la gestion des risques ;
- ✓ La fonction clé actuarielle et le service Actuariat en charge de la mesure des risques quantitatifs (calcul des provisions techniques Solvabilité II, du SCR et des éléments quantitatifs de l'ORSA) ;
- ✓ La fonction clé de vérification de la conformité en charge des dispositions légales, réglementaires et déontologiques ;
- ✓ La fonction clé Audit Interne en charge du 3^{ème} niveau de défense face aux risques et émetteur de recommandations autonomes ;
- ✓ La fonction de contrôle du cadre de gestion des risques liés au TIC, en charge spécifiquement des préconisations et de la surveillance des risques liés aux TIC.

Identification, évaluation et suivi des risques

Le dispositif de gestion des risques s'appuie sur un processus de cartographie de ces risques. Il est mis à jour annuellement sur la base des nomenclatures, définies en cohérence avec les normes groupe, par grands domaines de risques (opérationnels, assurance, financiers, etc.). Ces nomenclatures s'appuient sur la classification des risques pris en compte dans le calcul réglementaire Solvabilité 2 complétée des risques - quantifiables ou non - qui ne figurent pas dans ce calcul réglementaire.

Evaluation de l'adéquation du système de gouvernance par rapport à la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents à son activité

Le système de gestion des risques et l'adéquation du système de gouvernance sont intégralement assurés par les équipes d'AFI ESCA.

Description du processus ORSA

Le processus ORSA correspond au processus d'évaluation interne des risques et de la solvabilité qu'est tenue de réaliser au moins une fois par an chaque compagnie d'assurance, ceci sur l'horizon de son plan de développement.

Le plan de développement, déterminant les lignes de développement futur, est établi par AFI ESCA IARD, après échange entre la direction et les unités commerciales et de gestion. Il constitue alors un scénario central servant de base aux études ORSA. Suivant les résultats de ces dernières, un échange entre la Direction Générale et la fonction gestion des risques peut amener à réajuster la stratégie, afin d'optimiser le profil futur de la société en termes de rendement et de risques. Cette phase terminée, le rapport est réalisé et présenté au Comité d'Audit pour examen et au Conseil d'Administration pour validation.

Le processus ORSA défini par AFI ESCA IARD vise à assurer une solvabilité suffisante de ses activités et de celles de la compagnie à long terme, à un niveau minimal prédéfini, ainsi qu'à appréhender et mesurer les risques auxquels elle fait face et améliorer leur prise en compte.

Le dispositif ORSA mis en place par AFI ESCA IARD est adapté à sa taille, son organisation capitalistique, à ses opérations et à l'importance des risques auxquels ses activités l'exposent. Il couvre l'ensemble de ses activités.

Rôles et responsabilités

Le processus ORSA s'inscrit dans le cadre de la politique de gestion des risques d'AFI ESCA IARD, décrite dans le document du même nom.

La rédaction de l'ORSA est établie par le responsable de la gestion des risques de la compagnie, avec l'appui de l'équipe Actuariat pour l'évaluation du respect permanent des exigences de capital dérivées de l'évaluation du ratio de solvabilité et l'appui du service de contrôle interne local pour les éléments liés à la cartographie des risques. En particulier le responsable de la gestion des risques s'assure de la conformité aux normes réglementaires du contenu du rapport et du suivi de la stratégie de risque.

Fréquence et approbation

La fréquence normale de réalisation du rapport ORSA est annuelle. Le projet de rapport est produit par le responsable de la gestion des risques et proposé au Comité des Risques qui le valide pour transmission au Comité d'Audit. Le Comité d'Audit examine le rapport subséquent et propose un avis au Conseil d'Administration qui le valide. La revue et validation du rapport ORSA sur base de la clôture des comptes de l'année N ont lieu lors des Comités d'Audit et Conseils d'Administration du 2ème trimestre de l'année N+1.

Le rapport validé en Conseil d'Administration est transmis à l'Autorité de Contrôle dans les quinze jours qui suivent la validation.

B.4. Système de contrôle interne

Description du système de contrôle interne

La gouvernance du système de Contrôle Interne et son organisation sont totalement intégrées à celles d'AFI ESCA en raison de la taille de la société. Le rapport SFCR d'AFI ESCA la décrit plus en détail. Pour autant et en fonction des sujets, des missions de contrôles internes peuvent être menées sur des problématiques spécifiques à AFI ESCA IARD.

Le contrôle interne, rattaché à la Direction Générale, a pour mission de veiller au bon fonctionnement du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques. Son périmètre d'intervention a été défini afin de couvrir l'ensemble des activités de la compagnie. La méthodologie est inspirée de celle d'AFI ESCA France, ceci dans le respect du principe de proportionnalité et afin de minimiser les coûts.

L'activité du contrôle interne revêt plusieurs aspects :

- ✓ L'activité Contrôle Interne qui consiste à veiller à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne ainsi qu'à promouvoir le contrôle interne au sein des Directions Opérationnelles afin de déployer une véritable culture de gestion du risque et du contrôle ;
- ✓ L'activité de gestion des risques par la production, l'actualisation et le suivi des cartographies des risques de l'entreprise ;
- ✓ L'analyse et le suivi des incidents remontés par la gestion opérationnelle ;
- ✓ La définition et le suivi de plans d'action visant à réduire les vulnérabilités identifiées ;
- ✓ Le suivi des recommandations ;
- ✓ La réalisation de missions ponctuelles, à la demande de la Direction Générale.

Le contrôle interne pourra être amené à opérer des missions spécifiques en vue de vérifier le bon fonctionnement opérationnel du dispositif de maîtrise des risques et d'apprécier la pertinence et la fiabilité du niveau de couverture des risques.

Mise en œuvre de la fonction de vérification de la conformité

La fonction conformité a pour objectif de prévenir le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, d'atteinte à la réputation et de perte financière lié au non-respect de dispositions légales, réglementaires, de normes professionnelles ou déontologiques. AFI ESCA IARD a mis en place une fonction conformité adaptée à sa taille, à ses opérations et à l'importance des risques de non-conformité auxquels ses activités l'exposent. Elle couvre l'ensemble de ses activités et est déployée à tous les niveaux de l'entreprise.

La responsabilité de la fonction conformité est attribuée à la Directrice Juridique et Conformité, rattachée hiérarchiquement au Directeur Général. Elle participe au Comité de Direction et au Comité des Risques.

Les travaux d'analyse liés à la conformité sont essentiellement assumés par la Directrice Juridique et Conformité : son rôle est de signaler les points de non-conformité et de donner les lignes directrices des travaux de mise en conformité nécessaires. La Chargée de Vérification de la Conformité, rattachée à la Directrice Juridique et Conformité, est exclusivement dédiée à des missions de contrôle.

B.5. Fonction d'audit interne

Un niveau de contrôle supplémentaire est assuré par l'Audit Interne, qui a pour vocation d'apporter une vision indépendante et objective sur le degré de maîtrise des opérations de la société.

Le dispositif d'Audit Interne mis en place par AFI ESCA IARD est adapté à sa taille, à ses opérations et à l'importance des risques auxquels ses activités l'exposent.

En raison de l'organisation et de la taille de la société, l'organisation est calée sur celle d'AFI ESCA. Déployé à tous les niveaux de l'entreprise, il couvre l'ensemble de ses activités.

Organisation et fonctionnement

Le rôle et les missions de l'audit interne sont détaillés au sein de la charte d'audit interne, validée par le Comité d'Audit. L'organisation, la gouvernance et le suivi du dispositif d'audit interne mis en place au sein d'AFI ESCA IARD sont décrits au sein d'une politique dédiée, approuvée par le Conseil d'Administration.

L'Audit Interne a pour rôle l'évaluation de la pertinence et de la robustesse du dispositif général de contrôle mis en place par AFI ESCA IARD. Par ses recommandations, il contribue à en améliorer la sécurité et à optimiser les performances globales de l'organisation. Il a notamment pour mission :

- ✓ D'évaluer la pertinence et l'efficacité des processus par rapport à leur conformité avec les règles, normes, procédures, lois et réglementations en vigueur ;
- ✓ D'évaluer la maîtrise des processus opérationnels et fonctionnels ainsi que leur adéquation avec les préoccupations stratégiques, opérationnelles et financières de l'organisation ;
- ✓ De s'assurer de l'intégrité, la fiabilité, l'exhaustivité et la traçabilité des informations produites ;
- ✓ De proposer des axes d'amélioration.

Le groupe AFI ESCA a créé une équipe d'audit interne chez AFI ESCA, qui assure les audits internes du groupe AFI ESCA, dont ceux d'AFI ESCA IARD, hiérarchiquement rattachée à la Direction Générale d'AFI ESCA France et fonctionnellement au Directeur de l'audit interne groupe.

L'Audit Interne réalise ses travaux dans le cadre des six grands processus de la compagnie d'assurance AFI ESCA, définis par le Comité d'Audit :

- ✓ Le processus commercial, affaires nouvelles et suivi de portefeuille, développement ;
- ✓ Le processus client ;
- ✓ Le processus gestion des primes (émission, encaissement) et des prestations (ouverture, instruction et paiement) ;
- ✓ Le processus d'inventaire et de comptabilité, la réassurance ;
- ✓ Le processus de gestion d'actifs et l'ALM ;
- ✓ Le processus de solvabilité et contrôle des risques : Informatique et Ressources Humaines.

L'Audit Interne établit au cours du quatrième trimestre un plan d'audit annuel pour l'année calendaire à venir. Ce plan d'audit annuel définit les missions d'audit à mener ainsi que leur planification. Le plan d'audit annuel fait l'objet d'une approbation par le Comité d'Audit avant la fin de l'année.

L'audit interne établit au moins une fois par an un point d'avancement de la réalisation du plan d'audit annuel. Ce document fait l'objet d'une présentation au Comité d'Audit.

Le plan d'audit annuel 2025 a été présenté au Comité d'Audit du 4 décembre 2024 et validé par le Conseil d'Administration du 12 décembre 2024.

L'Audit Interne peut également être sollicité par la Direction Générale, le Comité d'Audit ou le Conseil d'Administration pour conduire des missions non prévues au plan d'audit annuel, en réponse à une situation d'urgence ou sur un sujet spécifique.

L'Audit Interne informe le Comité d'Audit du lancement et de l'avancée de ses travaux, communique le rapport final et en présente les conclusions et recommandations en séance. Les recommandations font l'objet d'un suivi qui fait partie intégrante du plan d'audit annuel et qui est présenté périodiquement au Comité d'Audit.

Dans sa charte de fonctionnement, le Comité d'Audit prévoit que le Directeur de la fonction audit interne groupe soit un invité permanent de ses réunions.

Indépendance de l'audit interne

Fonctionnellement, l'audit interne rapporte au Président du Comité d'Audit. Le Comité d'Audit approuve le plan d'audit annuel et suit ses travaux.

Ce positionnement garantit à l'Audit Interne l'indépendance nécessaire à l'exercice de sa fonction.

B.6. Fonction actuarielle

En raison de l'organisation et de la taille de la société, son organisation est commune à celle d'AFI ESCA (cf. le rapport SFCR d'AFI ESCA).

Pour autant des missions spécifiques à AFI ESCA IARD sont exercées afin de tenir compte de l'activité propre de la société.

B.7. Sous-traitance

Le dispositif de pilotage et de suivi des activités externalisées est détaillé dans la politique sur la sous-traitance telle que validée par le Conseil d'Administration. Conformément aux dispositions de cette politique, les activités externalisées sont réparties entre les activités critiques et les activités non critiques.

Une activité critique est définie comme une activité ou une fonction essentielle aux activités d'AFI ESCA IARD au point que l'entreprise ne serait pas en mesure de fournir ses services en l'absence de cette fonction ou activité. Les activités critiques externalisées par AFI ESCA sont les suivantes :

- ✓ Infrastructure informatique et PRI (Diot Siaci Technologies).
- ✓ Délégation de gestion emprunteur (KEREIS (anciennement CBP), Multi-Impact, Class Consulting en Italie), Nevidis, y compris la délégation de gestion des sinistres (Nevidis, KEREIS et MYASSISTANCE).
- ✓ Délégation de gestion de souscription et sinistres du produit Thermassistance (fin de partenariat en janvier 2025) à CLC.

B.8. Autres informations

Néant.

C. Profil de risque

Entré en vigueur le 1^{er} janvier 2016, le régime prudentiel Solvabilité 2 a notamment pour fonction d'amener les assureurs à évaluer leur solvabilité une fois par an au moins, suivant des règles édictées par des spécifications techniques dédiées.

La solvabilité est vue comme le ratio entre les fonds propres (en vision économique) dont dispose l'entreprise, et un montant de risque global, nommé SCR, qui correspond au montant de pertes que la société pourrait encaisser au cours de l'année à venir, si un choc de probabilité 0,5 % affectant tous les postes de risque de l'entreprise.

AFI ESCA IARD est exposée aux risques de souscription, de marché, de crédit et opérationnel, comme détaillé dans les paragraphes ci-dessous. Son SCR s'établit à **3 231 K€** au 31/12/2024.

C.1. Risque de souscription

Le risque de souscription correspond au risque de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance. Il porte sur la vie future des contrats, et repose donc sur la sinistralité potentielle des assurés.

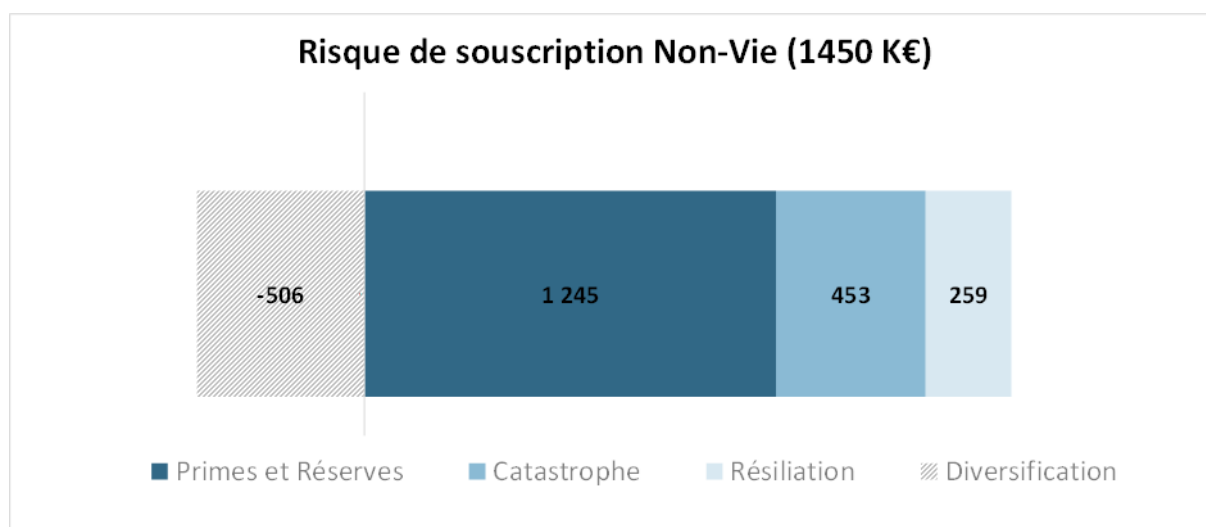
Du fait de l'activité d'AFI ESCA IARD, deux familles de risques sont concernées : la Non-vie et la Santé (garanties incapacité-invalidité et décès accidentel des contrats de prévoyance).

Risque Non-vie

Le **risque de souscription Non-vie** correspond à une agrégation des risques suivants :

- ✓ Risque de prime concernant les contrats en cours non expirés et les polices à souscrire sur l'année à venir. Il provient de la déviation par rapport aux prévisions des événements assurés en fréquence et en sévérité.
- ✓ Risque de réserve issu de l'incertitude du niveau des provisions.
- ✓ Risque de catastrophe provenant des événements extrêmes ou irréguliers qui peuvent survenir dans l'année. Ces catastrophes peuvent être d'origine naturelle (événements climatiques), d'origine humaine (acte de terrorisme, accident corporel automobile...) ou autres.

Il résulte de la formule standard un chargement au titre du risque de souscription Non-vie de **1 450 K€** pour AFI ESCA IARD au 31/12/2024, en hausse de 11 %. Il se décompose ainsi :



Le SCR de souscription en Non-vie affiche une augmentation de **144 K€** comparativement à 2023. Cette hausse résulte principalement de deux facteurs distincts.

D'une part, le risque de primes et réserves a augmenté, avec les produits Vivendo et CQS comme contributeurs majeurs.

D'autre part, le sous-module catastrophe a connu une progression significative de 206 K€, conséquence directe de l'intensification de l'activité H2O.

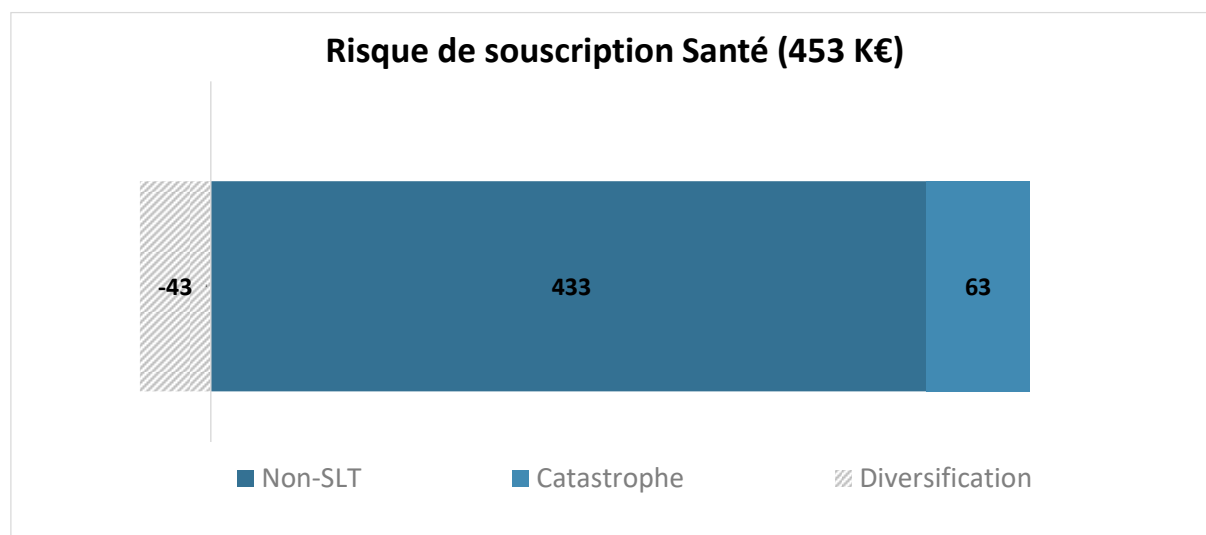
Il convient de noter que l'accroissement de la diversification de 117 K€ a permis d'atténuer partiellement l'effet de ces augmentations.

Risque Santé

Le **risque de souscription Santé** s'analyse en distinguant les risques similaires à la vie (SLT) des risques similaires à la Non-vie (Non SLT).

Le module Non SLT est identique au module de risque Non-vie, à la seule différence qu'il ne comporte pas de composante catastrophe. Le risque catastrophe du module santé s'obtient en agrégeant les trois scénarios réglementaires : masse, concentration et pandémie.

Le chargement au titre du risque de souscription santé s'élève à **453 K€** pour AFI ESCA IARD au 31/12/2024, avec la formule standard. Sa ventilation est la suivante :



Le capital à mobiliser au titre du risque de souscription en santé connaît une forte progression cette année (+320 K€). Cette hausse découle directement de l'intensification de l'activité sur deux branches : d'une part, la branche frais de santé et d'autre part la branche protection de revenus. Parallèlement, le sous-module Primes et Réserves a été multiplié par trois, tandis que le sous-module Catastrophe a doublé, renforçant ainsi cette dynamique haussière.

C.2. Risque de marché

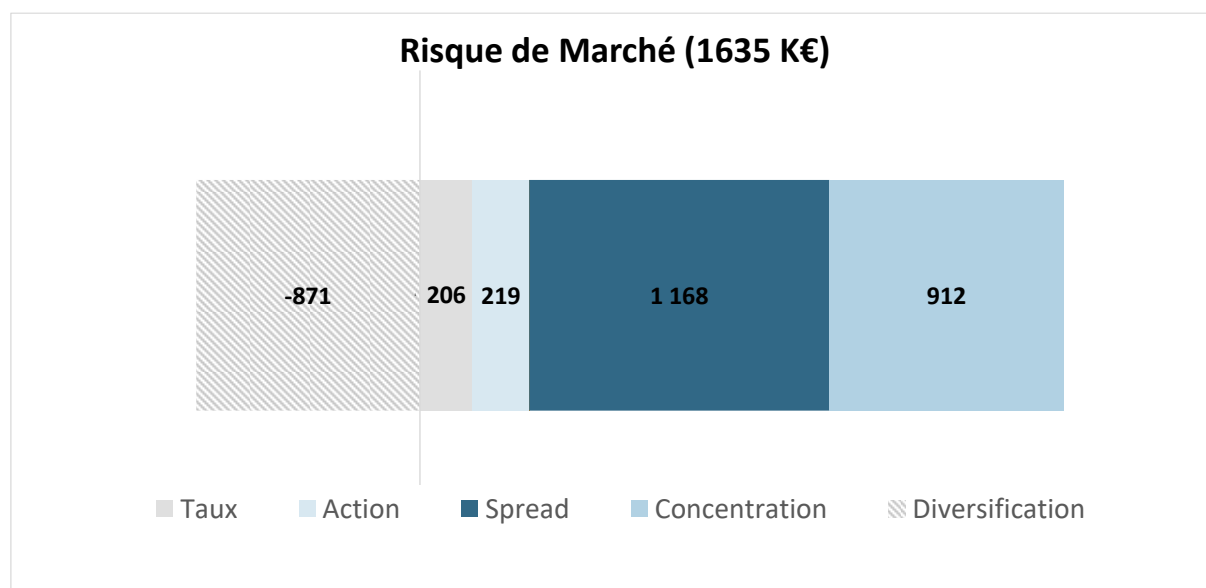
Il est constitué par une agrégation de chocs affectant les marchés financiers qui conduisent à une dégradation de la valeur des placements d'AFI ESCA IARD.

Dans ces scénarios, les taux de rendement futurs du portefeuille titres sont révisés à la baisse.

Du fait de sa structure de placements, AFI ESCA IARD est concernée par les chocs suivants en 2024 :

- ✓ Risque de taux : baisse relative des taux allant de -20 % pour les maturités long-terme à -75 % pour les maturités court-terme ;
- ✓ Risque de spread : montant de perte en cas de défaut de paiement de la part de l'émetteur d'une obligation. Le choc est appliqué pour chacune des obligations présentes dans le portefeuille titres. Son montant dépend de l'échelon de crédit et de la durée modifiée de l'obligation ;
- ✓ Risque action : chute instantanée de 41,86 % de la valeur des actions cotées de l'Espace Economique Européen (EEE) ou de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE), de 22 % de la valeur des participations EEE ou OCDE, et de 51,86 % et 22 % des valeurs respectives des actions et participations hors EEE et OCDE ;
- ✓ Risque immobilier : chute instantanée de 25 % de la valeur de l'immobilier ;
- ✓ Risque de concentration : application d'un choc aux titres émis par les entreprises d'un même groupe, lorsque la somme de l'exposition au groupe dépasse un seuil. Le montant du choc ainsi que le seuil d'exposition considéré varient en fonction du rating du groupe émetteur, du type d'exposition et du montant total du portefeuille d'actif.

Le risque de marché calculé via la formule standard s'élève à **1 635 K€** au 31/12/2024, soit une hausse de 6 %. Il se décompose ainsi :



Malgré la forte croissance de l'activité sur H2O et une exposition accrue (+2 731 K€ de valeur de marché du portefeuille), la charge en capital liée au risque de marché n'a progressé que marginalement depuis 2023 (+92 K€).

L'augmentation des nouveaux placements obligataires a mécaniquement entraîné une hausse du SCR spread (+290 K€), bien que le portefeuille conserve des caractéristiques stables en termes de rating et de durée modifiée. En parallèle, la diversification accrue des placements a permis de

réduire le risque de concentration (-125 K€), grâce à un élargissement du nombre de groupes émetteurs.

Une meilleure structuration du portefeuille d'actifs a également conduit à une diminution du SCR action (-100 K€), toutefois compensée par une hausse du SCR taux (+105 K€). Enfin, la progression du montant de diversification (+78 K€) a contribué à modérer l'augmentation globale du SCR marché.

C.3. Risque de crédit

Le bilan d'AFI ESCA IARD fait apparaître des créances. Le risque de crédit a pour but de capter la probabilité que ces créances ne soient pas intégralement recouvrées, du fait d'un défaut de paiement du débiteur.

Le montant du choc dépend de la devise dans laquelle la créance est exprimée, et de l'évaluation de la solvabilité de la contrepartie (par exemple le rating, s'il s'agit d'une entreprise). Il est évalué suivant la formule standard (article SCR.6 des spécifications techniques).

Au 31/12/2024, le risque de crédit pour AFI ESCA IARD atteint 347 K€, en hausse de 274 K€ par rapport à l'année précédente. Cette forte progression s'explique principalement par l'intensification de l'activité sur H2O, qui génère un volume accru de primes cédées, augmentant ainsi le SCR malgré le rating A de SCOR.

Si une sûreté est détenue : valeur, informations sur les clauses et conditions

Le total des sûretés, comprenant l'ensemble des dépôts en espèces et des nantissements en titres, s'élève à **8 273 K€**. Ce montant couvre intégralement le stock de provisions cédées aux réassureurs.

Le tableau ci-après détaille les sûretés par traité.

Traités de réassurance	Pays	Type de sûreté	Montant au 31/12/2024 (K€)
Quote-part 50 % Italie	Italie	Dépôt espèces	114
Quote-part 90 % H2O	Italie	Dépôt espèces	5 945
Quote-part 90 % DRAVE	Italie	Nantissements	12
Quote-part CQS	Italie	Nantissements	2 176
Quote-part 90 % France	France	Nantissements	26

C.4. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas être en mesure d'honorer des demandes de liquidité futures prévues ou imprévues provenant d'engagements d'assurance envers les assurés, à cause de l'impossibilité de vendre des actifs dans un calendrier adapté. Il n'est pas mesuré dans le SCR Solvabilité 2.

La majorité des placements d'AFI ESCA IARD pourraient tous être revendus sous 48h, ils présentent donc une excellente liquidité. De plus, ils couvrent en montant trois fois les provisions techniques nettes de réassurance. Le risque d'insuffisance de trésorerie est ainsi fortement limité.

C.5. Risque opérationnel

Valorisation du risque opérationnel

Conformément à la Directive Solvabilité 2, le risque opérationnel correspond au risque de pertes résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance d'un système, d'un processus interne, d'une personne ou encore d'un événement extérieur. Celui-ci n'inclut pas les risques provenant des décisions stratégiques ainsi que les risques de réputation.

En ce qui concerne le SCR, il est calculé de manière forfaitaire, comme le maximum entre le produit d'un pourcentage de risque appliqué aux primes de l'exercice achevé et d'un coefficient appliqué au Best Estimate. Un chargement supplémentaire intervient si la croissance annuelle du chiffre d'affaires dépasse 20 %.

Il est évalué suivant la formule standard (article SCR.3 des spécifications techniques).

Au 31/12/2024, le SCR du risque opérationnel pour AFI ESCA IARD atteint **660 K€**, soit une multiplication par quatre par rapport à l'année précédente. Cette forte augmentation est une nouvelle fois attribuable à l'essor rapide de H2O, dont le volume des primes brutes a bondi de 877 K€ à 11 374 K€ en seulement un an.

Risques opérationnels liés aux TIC

AFI ESCA IARD n'a pas d'infrastructure propre. Son exploitation est assurée par les équipes d'AFI ESCA. Elle n'a pas non plus de salariés. En matière opérationnelle et particulièrement s'agissant de l'utilisation de service TIC, l'exposition aux risques est la même qu'AFI ESCA.

AFI ESCA déclare accepter un niveau d'appétence modéré face aux risques liés à l'utilisation de services TIC et des activités numériques alignés sur les objectifs stratégiques et la conformité réglementaire, dans la mesure où ces risques soutiennent l'innovation, la diversification et la rentabilité. Les exigences identifiées pour contrer ces risques sont la protection, l'intégrité et la disponibilité des données ainsi que la résilience face aux menaces cyber.

AFI ESCA a défini cette appétence en fonction des facteurs suivants :

- ✓ Son modèle économique et son positionnement
- ✓ Sa dépendance aux systèmes d'information et aux prestataires TIC
- ✓ Les exigences réglementaires et la confiance des assurés
- ✓ Son niveau de maturité en cybersécurité et résilience opérationnelle numérique

Une réévaluation est régulièrement réalisée afin d'examiner le niveau d'exposition d'AFI ESCA face aux menaces identifiées, qu'elles soient externes ou internes.

C.6. Autres risques importants

L'ensemble des moyens mis en place par AFI ESCA dans le cadre de son dispositif de contrôle interne permet à AFI ESCA IARD de s'assurer que les activités sont menées conformément à la politique de l'entreprise et aux dispositions réglementaires et législatives. Ces moyens reposent principalement sur l'organisation générale du contrôle interne, le dispositif de conformité, le cadre de gestion actif-passif, la politique de réassurance, le dispositif de gestion des placements, les dispositifs de suivi déployés, la maîtrise de l'information comptable et financière, la maîtrise des programmes et du système d'information.

C.7. Autres informations

Néant.

D. Valorisation à des fins de Solvabilité

D.1. Actifs

Le total de l'actif du bilan d'AFI ESCA IARD au 31/12/2024 s'élève à **24 025 K€**.

Placements

Les placements financiers sont valorisés en valeur boursière, ou, pour les actifs non cotés, au prix auquel ils pourraient raisonnablement être cédés. Au 31/12/2024, les investissements sont valorisés à **11 042 K€**, en incluant les coupons courus, soit une hausse de 28 %. Hors coupons courus, leur valeur s'établit à **10 961 K€**.

Cette méthodologie diffère des comptes sociaux, dans lesquels les placements sont comptabilisés à valeur d'achat, à laquelle s'ajoute un amortissement pour les obligations (surcote-décote) et à laquelle on retranche une provision en cas de moins-value latente supérieure à 20 %.

A noter que dans la présentation du bilan social, les coupons courus et surcote-décote sont classés en bas de bilan, dans la rubrique « Autres actifs ».

Les investissements sont valorisés à 11 081 K€ dans les comptes sociaux, en incluant les liquidités, les coupons courus et la surcote-décote des obligations. En excluant ces éléments, la valeur nette des investissements s'établit à **10 811 K€**. Cette valeur est à mettre en perspective avec les 10 961 K€.

L'écart de valorisation des placements entre le bilan prudentiel et le bilan comptable correspond à la plus-value latente sur les titres financiers. Au 31/12/2024, il ressort une plus-value de 150 K€.

Autres actifs

Pour ce qui est des autres actifs, et à l'exception de la réassurance, qui est traitée dans le paragraphe concerné, ceux-ci sont évalués à partir de la notion de juste valeur, à savoir le montant auquel ils pourraient être vendus en date. Les autres actifs s'établissent à **6 376 K€** à fin 2024.

Au 31/12/2024, l'entreprise n'a pas comptabilisé d'impôts différés actifs.

Qualité des données

Le portefeuille de placements financiers est traité titre par titre. Les données d'actif sont récupérées via le logiciel d'Asset Management Osmoze, complétées par les données du service comptabilité et enrichies d'informations de marché communiquées par la Direction des Investissements.

D.2. Provisions techniques

Meilleure estimation

Les provisions techniques sont calculées dans les comptes Solvabilité 2 par la méthode de meilleure estimation (Best Estimate). Celle-ci consiste à projeter le portefeuille de contrats afin d'évaluer les flux futurs qu'ils vont engendrer (règlement des sinistres par exemple). Les hypothèses retenues pour ces calculs correspondent à la vision la plus fidèle possible de la vie des contrats : elles s'appuient sur les tables réglementaires adaptées au risque concerné, et sur le retour d'expérience dont AFI ESCA IARD dispose au travers des exercices antérieurs.

Parmi les différences de méthodologie avec les provisions techniques des comptes sociaux, figurent notamment la prise en compte, lorsque les conditions générales du produit le permettent, de la possibilité pour les assurés de résilier leur contrat avant son arrivée à échéance.

Ces calculs sont effectués sur 30 ans. La vie des contrats d'AFI ESCA IARD n'étant pas dépendante des fluctuations des places financières, la projection est réalisée sous une trajectoire de marché unique.

a) La qualité des données

Les calculs sont effectués selon des regroupements homogènes de contrats. Leurs caractéristiques sont récupérées depuis les logiciels de gestion de la société.

Les bases de données informatiques correspondantes ainsi que les différents travaux des services actuariat et de gestion sont alors exploités dans le but de répondre à la demande de meilleure estimation de la vie future du portefeuille.

Les charges de gestion prises en compte dans la projection intègrent les résultats des travaux des services contrôle de gestion et comptabilité d'AFI ESCA.

b) Hypothèses retenues au passif

Aucune souscription nouvelle de contrats n'est prise en compte lors des calculs. Les primes périodiques sont intégrées au calcul, car leur non-paiement implique la rupture du contrat. Un taux de résiliation à la demande de l'assuré est toutefois pris en compte.

Les contrats sont projetés sur une durée de 30 ans, date à laquelle la totalité du portefeuille est éteinte.

c) Les résultats

Les projections réalisées aboutissent à un Best Estimate net de réassurance (et hors marge pour risque) de **4 158 K€**, et de **4 536 K€** en intégrant la marge pour risque. La répartition par LoB est la suivante :

En K€	BEST ESTIMATE		
	BRUT	CESSION	NET
Assurance Non-Vie	5 019	1 657	3 362
Assurance Santé	5 746	4 950	796
TOTAL	10 765	6 607	4 158

La répartition par pays dans le bilan prudentiel et en vision sociale est façon suivante :

	BRUT		CESSION		NET	
En K€	Meilleure Estimation	Provisions comptables	Meilleure Estimation	Provisions comptables	Meilleure Estimation	Provisions comptables
France	82	104	-38	26	120	79
Italie	10 683	13 306	6 645	8 247	4 038	5 058
TOTAL	10 765	13 410	6 607	8 273	4 158	5 137

Marge pour risque

Une marge pour risque vient compléter les provisions techniques dans les comptes Solvabilité 2. Celle-ci est évaluée de telle sorte que le montant total des provisions Best Estimate corresponde à celui qu'exigerait une tierce partie pour honorer les engagements à la charge de l'assureur. La marge de risque s'obtient en actualisant le coût annuel généré par l'immobilisation du SCR (estimé à 6 %) sur la durée de vie des engagements. Dans la pratique, l'approche par duration a été retenue pour son calcul.

La marge pour risque s'élève à **378 K€** pour AFI ESCA IARD au 31/12/2024, soit une hausse de 20 % par rapport à 2023 : l'augmentation du SCR hors risque de marché est compensée par une baisse de la duration modifiée du portefeuille de passif.

D.3. Autres passifs

De même que les actifs, les autres passifs sont évalués à partir de la notion de juste valeur, à savoir le montant auquel ils pourraient être vendus en date.

Les autres passifs s'établissent à **7 261 K€** à fin 2024.

Le bilan Solvabilité 2 fait apparaître un poste d'impôts différés au passif s'élevant à **172 K€**, ils correspondent au montant d'impôts que la société devrait payer à l'avenir si les projections effectuées lors du calcul des provisions techniques venaient à se réaliser.

D.4. Méthodes de valorisation alternatives

Néant.

D.5. Autres informations

Les normes de comptabilisation décrites dans les paragraphes précédents conduisent à l'établissement des bilans suivants :

ACTIF	Economique	Social
IDA	0,0	
Placements	11 042	10 811
Réassurance	6 607	8 273
Autres actifs	6 376	6 520
TOTAL	24 025	25 604

PASSIF	Economique	Social
Fonds Propres	5 449	4 933
Provisions techniques non-vie	11 143	13 410
<i>Meilleure Estimation</i>	10 765	
<i>Marge de risque</i>	378	
IDP	172	
Autres passifs	7 261	7 261
TOTAL	24 025	25 604

Valorisation dans le Bilan Solvabilité 2 :

- ✓ Placements en valeur de marché ;
- ✓ Réassurance en vision Meilleure Estimation ;
- ✓ Provisions techniques en vision Meilleure Estimation ;
- ✓ Comptabilisation d'une marge de risque.

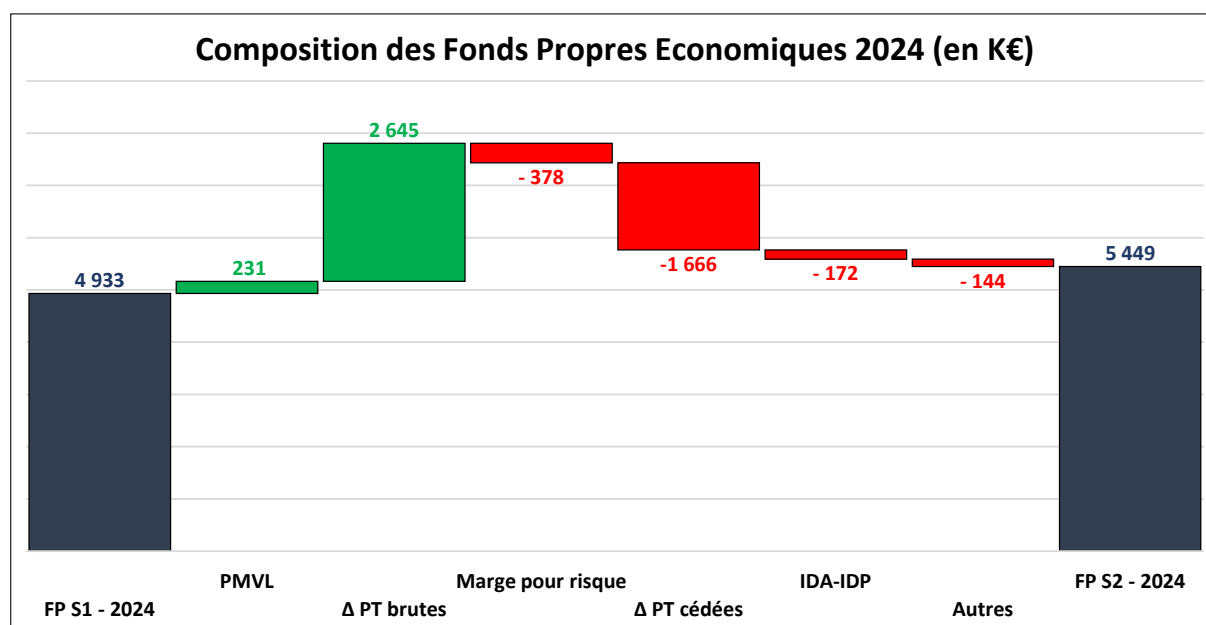
E. Gestion du capital

Le SCR (Solvency Capital Requirement ou capital de solvabilité requis) est évalué selon la formule standard telle que décrite dans le règlement délégué 2015/35/CE. Les fonds propres et le SCR sont évalués sans prendre en compte les mesures transitoires autorisées. Par ailleurs, la mesure permanente consistant à utiliser le correcteur de volatilité (*volatility adjustment*) n'est pas non plus prise en compte.

E.1. Fonds propres

Principaux éléments de fonds propres et évolution attendue

Les fonds propres résultent de la différence entre les actifs et les passifs de la société. Dans le bilan prudentiel, ils s'élèvent à **5 449 K€**, tandis qu'en normes sociales, ils atteignent 5 004 K€. Les écarts de valorisation, détaillés dans la partie D du présent rapport, sont illustrés ci-après.



Les fonds propres comptables comprennent les éléments suivants :

- ✓ Le capital social, pour un montant de **5 000 K€** ;
- ✓ Le résultat de l'exercice 2024 : **17 K€** ;
- ✓ Les réserves et le report à nouveau : **-84 K€**.

Les fonds propres Solvabilité 2 intègrent ces éléments, auxquels s'ajoute la réserve de réconciliation, représentant l'écart entre les fonds propres économiques de niveau 1 et les fonds propres comptables. À fin 2024, cette réserve s'élève à **516 K€**.

Les éléments de fonds propres de base sous Solvabilité 2 sont classés (« Tiering ») selon les niveaux indiqués dans les articles 93 et 94 de la Directive 2009/138/CE :

- Le niveau 1 (Tier 1) correspond à un élément en permanence disponible ou pouvant être appelé sur demande pour absorber totalement des pertes exposées soit dans le cadre d'une exploitation continue soit dans le cadre d'une liquidation. Dans le cadre d'une liquidation, son montant doit, en outre, être intégralement disponible et affecté totalement au règlement intégral des engagements d'assurance vis-à-vis des preneurs et des bénéficiaires de contrat d'assurance, sans que le détenteur puisse en demander le remboursement ;

- Le niveau 2 (Tier 2) correspond à un élément dont le montant total est, dans le cadre d'une liquidation, intégralement disponible et affecté totalement au règlement intégral des engagements d'assurance vis-à-vis des preneurs et des bénéficiaires de contrat d'assurance, sans que le détenteur puisse en demander le remboursement ;
- Le niveau 3 (Tier 3) est affecté à un élément ne remplissant pas les critères pour être classé en niveau 1 ou en niveau 2.

Des limites quantitatives d'éligibilité s'appliquent aux fonds propres de base pour couvrir le SCR et le MCR.

Les fonds propres éligibles à la couverture du SCR sont constitués par :

- (a) au moins 50 % des éléments de fonds propres classés en Tier 1 ;
- (b) au plus 15 % des éléments de fonds propres classés en Tier 3 ;
- (c) au plus 50 % des éléments de fonds propres classés en Tier 2 et Tier 3.

Les fonds propres éligibles à la couverture du MCR sont constitués par :

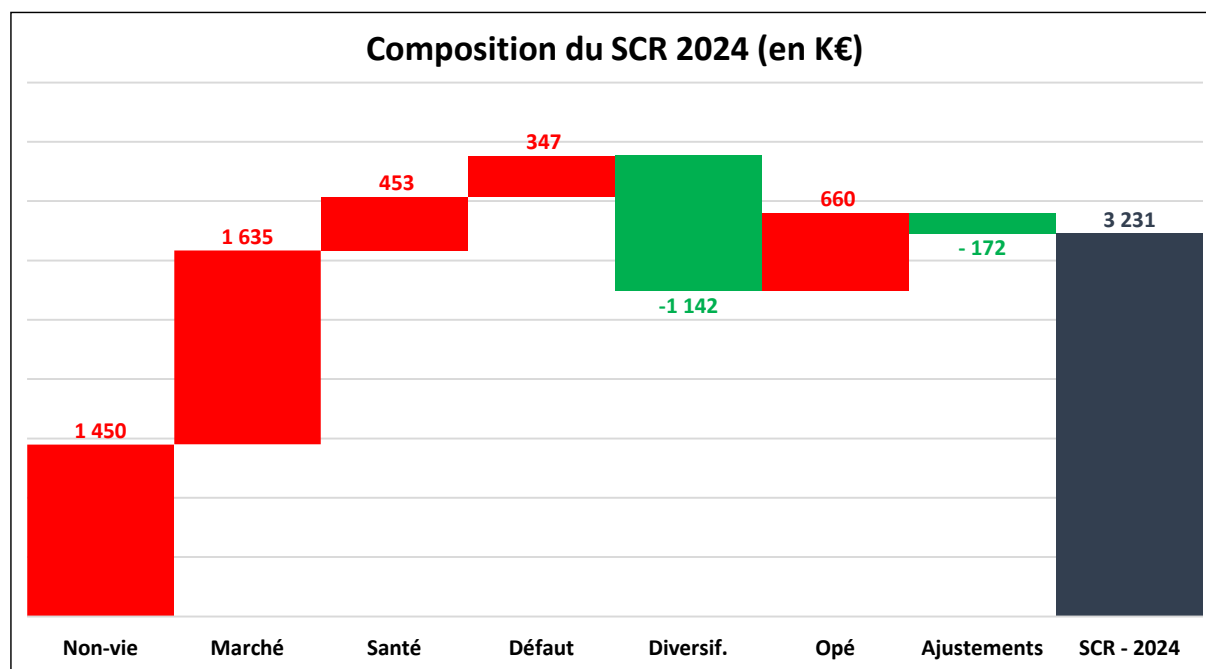
- (a) au moins 80 % des éléments de fonds propres classés en Tier 1 ;
- (b) au plus 20 % des éléments de fonds propres classés en Tier 2.

Les éléments constitutifs des fonds propres Solvabilité 2 d'AFI ESCA IARD relèvent tous du **niveau 1** à fin 2024. Ils sont de fait intégralement admis en couverture du SCR et du MCR.

E.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

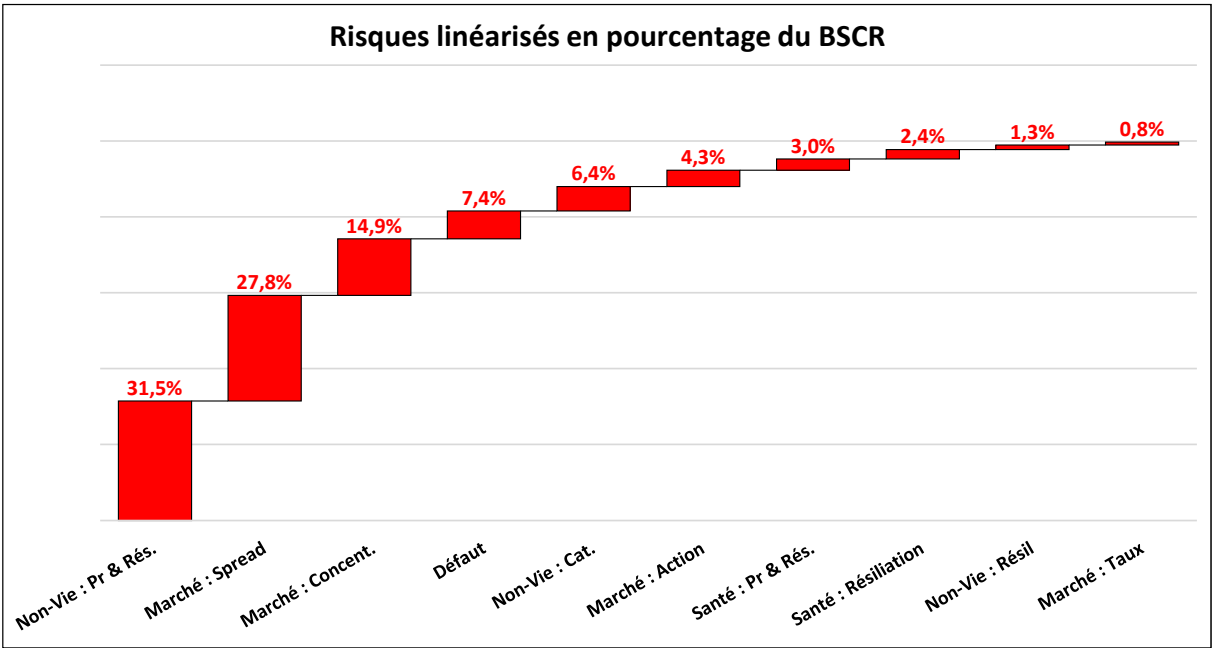
Capital de solvabilité requis (SCR)

Le SCR, qui correspond au montant des pertes potentielles en cas de crise avec une probabilité annuelle de 0,5 %, est évalué à **3 231 K€** au 31/12/2024, soit une hausse de 34 % par rapport à l'exercice précédent.



Les risques de marché et de souscription non-vie constituent les principales sources de capital réglementaire pour AFI ESCA IARD, suivis par le risque opérationnel.

Sous l’angle des risques linéarisés (hors risque opérationnel), les SCR liés aux primes et réserves en non-vie, ainsi qu’aux risques de concentration, de spread et de défaut, représentent **82 %** du BSCR.



Evolution attendue du SCR

Conformément à l'article 311 du règlement délégué (UE) 2015/35, cette section présente une analyse des écarts entre les résultats de l'exercice ORSA et les calculs prudentiels de clôture. Cette analyse vise à assurer une transparence accrue sur les prévisions et leur évolution, notamment en matière de fonds propres éligibles, de SCR et sa couverture.

L'exercice ORSA repose sur des hypothèses prospectives et une vision dynamique de l'évolution des risques et des capitaux. Toutefois, des écarts peuvent apparaître entre ces prévisions et les résultats réels observés lors de la clôture prudentielle.

Le tableau suivant présente la synthèse des résultats du Pilier 1 et de la campagne ORSA de 2024.

En K€	Réel 2024	ORSA	Ecart
FP éligibles	5 449	5 786	-337
SCR	3 231	3 211	19
MCR	4 000	4 000	0
Ratio SCR	169 %	180 %	-11 %
Ratio MCR	136 %	145 %	-9 %

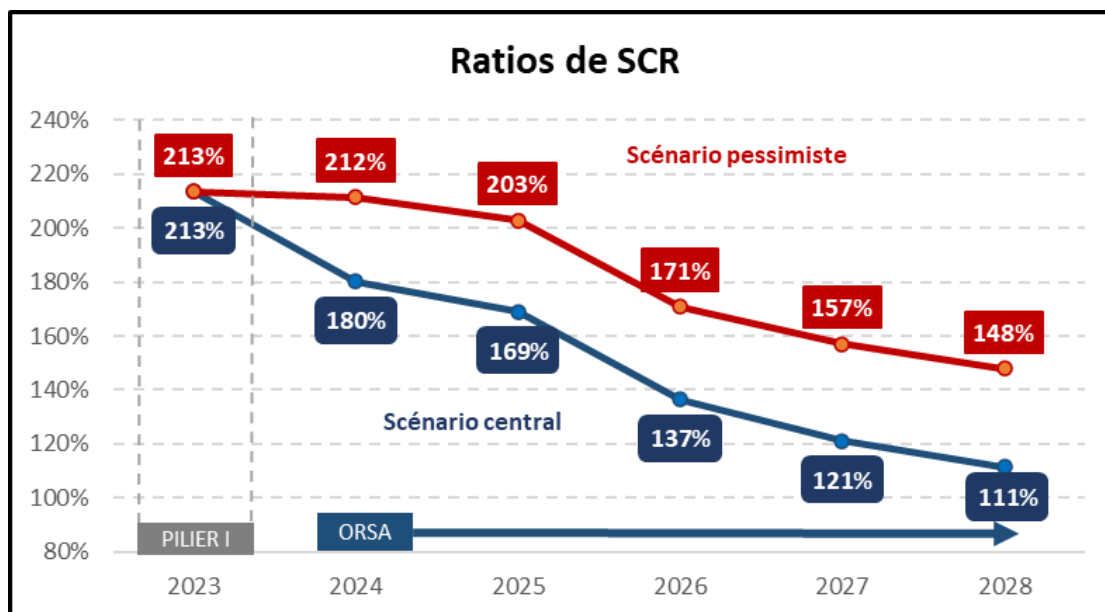
Les fonds propres éligibles s’élèvent à **5 449 K€**, soit une diminution de **337 K€** par rapport aux prévisions ORSA (5 786 K€).

Cet écart résulte principalement d’un résultat comptable moins favorable que prévu, l’ORSA anticipant un gain de 635 K€ (contre 17 K€ réalisé), partiellement compensé par une hausse des plus-values latentes (+234 K€), portée par l’amélioration de certains actifs sous-jacents.

Le **ratio SCR** atteint **169 %**, contre **180 % dans l’ORSA**, soit une baisse de **11 points**. Cette diminution est expliquée par la baisse des fonds propres.

Le **ratio MCR** affiche une baisse de **9 points** à **136 %**, également impacté par la diminution des fonds propres.

Le graphique ci-après illustre l'évolution projetée du **ratio de Solvabilité** d'AFI ESCA IARD dans le cadre de l'exercice ORSA.



AFI ESCA IARD, en tant qu'acteur de petite taille, présente une sensibilité accrue aux variations du ratio SCR, ce qui justifie une vigilance renforcée dans les projections ORSA. À partir d'un niveau initial de **213 % en 2023**, le ratio SCR suit une tendance décroissante au fil des années.

- ✓ **Dans le scénario central**, le ratio diminue progressivement, passant de **180 % en 2024 à 111 % en 2028**, traduisant une **hausse des exigences en capital plus rapide que celle des fonds propres économiques**, notamment en lien avec la croissance du portefeuille. Cette évolution souligne la nécessité d'un suivi rigoureux afin d'anticiper et d'atténuer une éventuelle détérioration trop rapide du niveau de solvabilité.
- ✓ **Dans le scénario pessimiste**, la baisse est moins prononcée, ce qui peut sembler paradoxal. Toutefois, cette évolution s'explique par un impact du SCR moins important lorsque la production est plus faible, réduisant ainsi la pression sur les exigences en capital.

Cette tendance met en évidence la forte sensibilité du ratio SCR à l'évolution des risques.

Minimum de capital requis (MCR)

Le MCR correspond au montant de pertes en cas d'occurrence d'une crise ayant une probabilité de 15 %. Il est interprété comme le montant minimal de fonds propres Solvabilité 2 que la société d'assurance doit détenir pour pouvoir exercer son activité. S'il n'est pas couvert, un plan de redressement est mis en place, lequel peut prendre la forme d'une augmentation de capital ou encore de réorientations stratégiques dans le but de réduire les risques.

Le MCR est initialement calculé comme la fonction linéaire d'un ensemble ou d'un sous-ensemble des variables suivantes : primes émises, provisions techniques ou capitaux sous risque. L'article 129 de la Directive 2014/51/UE définit le capital minimum pour une société d'assurance en fonction de son activité. La directive prévoit également une révision de ces montants pour prendre en compte l'inflation tous les 5 ans. Ces seuils ont été revus par le décret n° 2022-1018 qui a pris effet le 01/10/2022. Le seuil minimum absolu qui s'applique à la société s'élève à 4 000 K€.

Le MCR s'établit toujours à **4 000 K€** pour AFI ESCA IARD au 31/12/2024.

Ratios de couverture

Les ratios de couverture des SCR et MCR sont respectivement de **169 %** et **136 %** à fin 2024.

En K€	Capital de solvabilité requis (SCR)	Minimum de capital requis (MCR)
Fonds Propres Solvabilité 2	5 449	5 449
Montant à couvrir	3 231	4 000
Ratio de couverture	169 %	136 %

AFI ESCA IARD présente un ratio suffisant pour faire face à une crise censée ne se produire qu'une fois tous les deux cents ans.

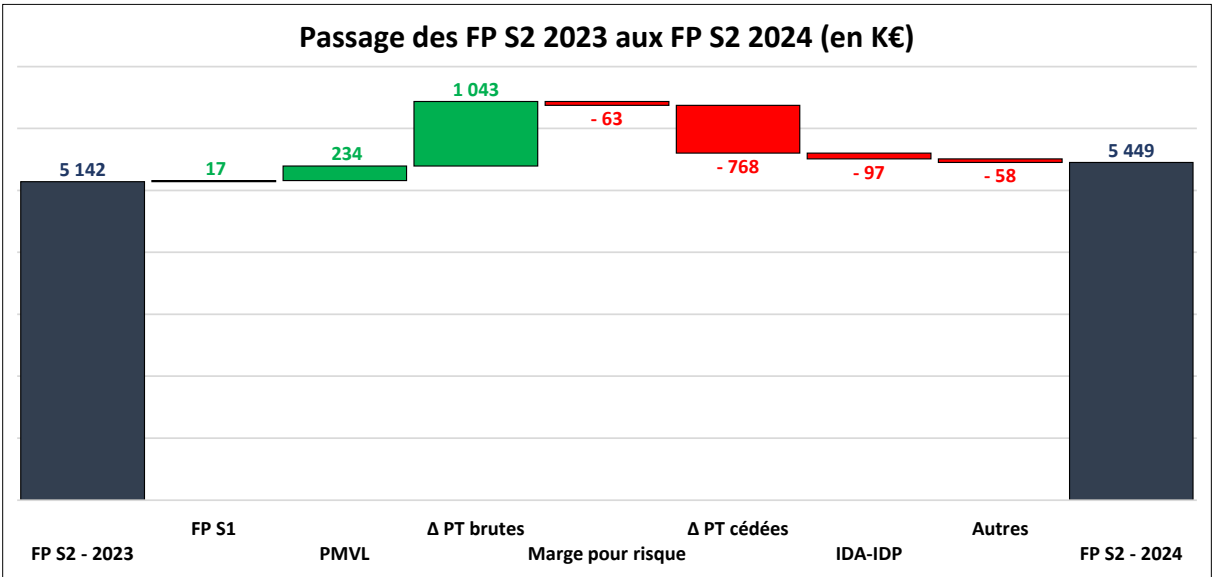
Le MCR, censé représenter un stress de sévérité moins important que celui du SCR, est ici plus élevé que ce dernier. Il correspond dans le cas présent au capital minimum exigé à une société d'assurance Non-Vie pour pouvoir exercer, et non plus à une probabilité de ruine.

Les fonds propres dépassent ce minimum de 1 449 K€ à fin 2024.

Par rapport à l'année précédente, AFI ESCA IARD a enregistré une forte progression de son chiffre d'affaires, portée par l'intensification de l'activité H2O. Cette dynamique s'est traduite par une augmentation mécanique du SCR, tandis que la hausse des Fonds Propres est restée limitée. Ce déséquilibre a entraîné une baisse marquée du ratio de SCR de 44 points.

En K€	2024	2023
Fonds Propres Solvabilité 2	5 449	5 142
SCR	3 231	2 408
Ratio de couverture du SCR	169 %	213 %
MCR	4 000	4 000
Ratio de couverture du MCR	136 %	129 %

Le passage des fonds propres économiques 2023 à ceux de 2024 est illustré dans le graphe ci-après.

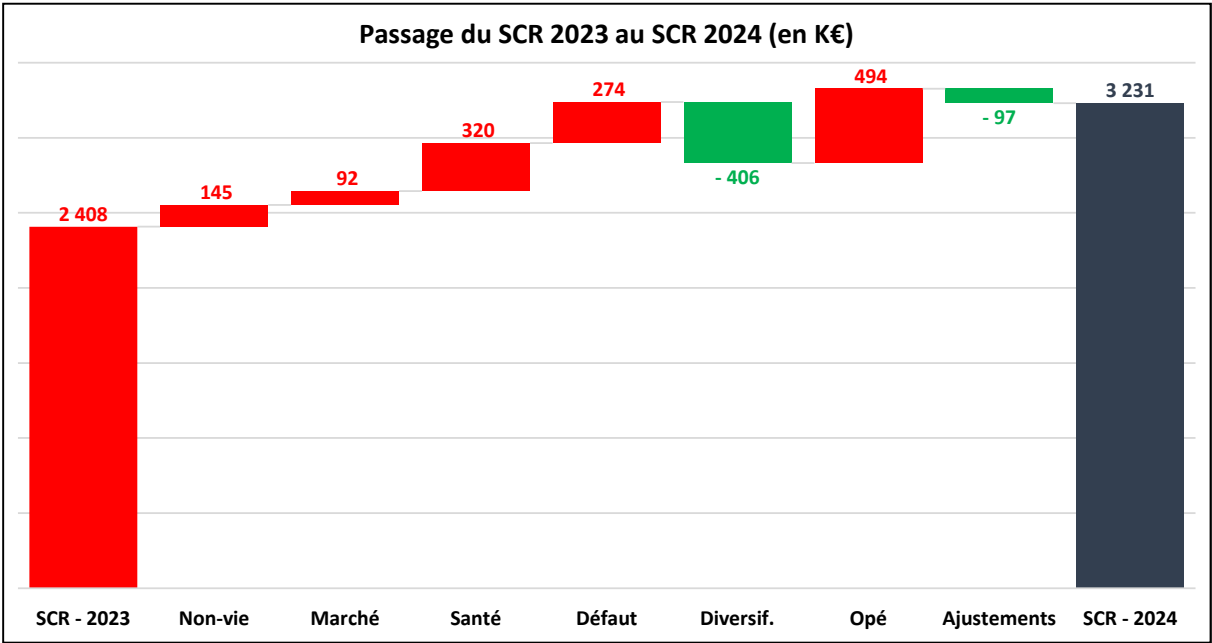


L'évolution des fonds propres économiques d'AFI ESCA IARD résulte d'un équilibre entre plusieurs facteurs ayant des effets contrastés.

D'un côté, les contributions **positives** ont permis de soutenir leur progression. Le **résultat social** a généré une hausse de **17 K€**, tandis que la valeur du portefeuille nette de réassurance (variation des provisions nettes de réassurance affiche une variation par rapport à 2023 de **275 K€**. Par ailleurs, la revalorisation des actifs a entraîné une augmentation des **plus-values latentes**, apportant un effet positif supplémentaire de **234 K€**.

Toutefois, cette progression a été partiellement freinée par des éléments **negatifs**. La **marge pour risque** a impacté les fonds propres à hauteur de **-63 K€**. De plus, les **impôts différés** ont pesé pour **-97 K€**, réduisant l'effet bénéfique des autres contributions.

Le passage du SCR 2023 au SCR 2024 est illustré dans le graphe ci-après.



L'évolution majeure de cette année concerne le **SCR Opérationnel**, en hausse de **494 K€**, principalement en raison du segment **H2O**. Vient ensuite l'augmentation du **SCR Santé** de **320 K€**, impacté par la progression de la branche santé de H2O. Le **SCR de Défaut** progresse également de **274 K€**, en lien avec l'important volume cessions. À l'inverse, la **diversification** constitue le principal facteur de réduction du SCR, avec une atténuation de **406 K€**.

E.3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

AFI ESCA IARD ne fait pas usage du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée.

E.4. Différence entre la formule appliquée standard et tout modèle interne utilisé

AFI ESCA IARD ne fait pas usage d'un modèle interne.

E.5. Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

Néant.

E.6. Autres informations

Néant.

Annexe – Etats Quantitatifs Annuels

S.02.01.02 - Bilan

S.04.05.21 - Primes, sinistres et dépenses par pays

S.05.01.02 – Primes, sinistres et dépenses par ligne d’activité

S.17.01.02 – Provisions techniques non-vie

S.23.01.01 - Fonds propres

S.25.01.21 - Capital de solvabilité requis (SCR) pour les entreprises utilisant la formule standard

S.28.01.01 - Minimum de capital requis (MCR) – Activités d’assurance ou de réassurance vie ou non-vie uniquement